

DÉPARTEMENT DES

LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 18 Mai 2026 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric, Président.

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric.

Délégués titulaires présents :

M. ARRAMON Xavier, M. BERNADET Pascal, M. BIENAIME Florian, M. CARRERE Christian, M. CASSIAU Pascal, M. CASTEL Philippe, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. CAZALA Serge, M. COLIN Hubert, M. COUBLUCQ Laurent, M. CRABOS Robert, M. DUBOY Jean-Claude, MME. DUCASSE Catherine, M. DULAYET Maurice, MME. ERIDIA Martine, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. GARBAY Vincent, MME. GERMANEAU Sandrine, M. HAURAT Jean-Yves, M. HUSTET Hervé, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LANNEGRAND Stéphane, MME. LANUQUE Véronique, M. LARRODE Roger, MME. LEENKNEGT Virginie, M. LOCARDEL Gérard, MME. MINELLE Céline, M. MOLLES Christian, M. PEDEGERT Daniel, M. SOUSTRA Thierry

Délégués suppléants présents :

MME. HOLVOET Rachel, M. LAFERRERE Yannick, M. LUPIET Serge, M. SOUARN Boris

Délégués titulaires excusés :

M. DAVANTES Jean-Charles, M. DUTREUILH Damien, MME. FOURCADE Sandrine, M. GABOULEAUD Jean-Jacques, M. GOUAILLARDOU Frédéric, M. LALANNE Philippe, M. MARQUIS MAJESTE LARROUY Tom, M. MUGAIN Nicolas, M. NOGUÈS David, M. PEDURTHE-LAUGA Jean-Pierre, M. VIDAILHET Jean-Paul

Délégués suppléants excusés :

M. ALBERDI Daniel, M. BARDERY Jean-Claude, M. LANDRIEUX Alexis, M. MARQUIS Christophe,

Délégués titulaires absents :

M. CASTAINGTS Marc, MME. DELSOL Sandrine, M. LABORDE Philippe, M. MAYSONNAVE Jean-Michel, M. MEUNIER Jean-Lou, M. PAINGAUD Christophe, MME. PEGUILHE Isabelle, MME. PEYSALLE Florence, M. SAINT-GERMAIN Mathieu,

Délégués suppléants absents :

M. ARRIAU Philippe, M. BACHERE Robert, M. CARRERE Baptiste, MME. CAZENAVE Isabelle, M. DUSSARRAT Nicolas, M. LASCOUMETTES Jean-Robert, M. LAUDRIN Erwan,

Pouvoirs :

M. DAVANTES Jean-Charles donne pouvoir à MME. MINELLE Céline
M. VIDAILHET Jean-Paul donne pouvoir à M. CAYRAFOURCQ Frédéric
M. LALANNE Philippe donne pouvoir à M. LOCARDEL Gérard
M. NOGUÈS David donne pouvoir à MME. GERMANEAU Sandrine



Secrétaire de séance : MME. GERMANEAU Sandrine

Date de convocation : le 05 mai 2026

DEL2026-13 : Election des membres du bureau

Conformément aux termes des articles L.2122-4, L2122-7, L5211-1, L5211-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, les membres du Bureau syndical sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que le syndicat du bassin versant des Luys est un syndicat mixte fermé constitué de 7 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération.

Conformément aux statuts du syndicat, le comité syndical doit désigner parmi ses membres un bureau composé du Président, d'un vice-président et de sept autres membres.

Monsieur le Président lance un appel aux candidatures pour les sept membres du bureau syndical dont les postes restent à pourvoir et informe l'assemblée que jusqu'à présent chaque membre du bureau représentait un EPCI. Il est proposé au conseil syndical de poursuivre sur ce même mode de fonctionnement afin que chaque EPCI soit représenté au bureau.

Il est procédé successivement à l'élection, par vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote pour chaque poste de membre du bureau syndical restant à pourvoir, a donné les résultats suivants :

- ❖ Monsieur CASSIAU Pascal, délégué de la communauté de communes Côteaux et Vallées des Luys propose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 34

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 38

Monsieur CASSIAU Pascal, ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.



- ❖ Madame ERIDIA Martine, déléguée de la communauté d'agglomération du Grand Dax propose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 34

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 38

Madame ERIDIA Martine, ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

- ❖ Monsieur DUBOY Jean-Claude, délégué de la communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans propose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 34

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 38

Monsieur DUBOY Jean-Claude, ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

- ❖ Monsieur LOCARDEL Gérard, délégué de la communauté de communes des Luys en Béarn propose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 34

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 38

Monsieur LOCARDEL Gérard, ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.



- ❖ Monsieur MOLLES Christian, délégué de la communauté de communes de Lacq Orthez propose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 34

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 38

Monsieur MOLLES Christian, ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

- ❖ Monsieur BERNADET Pascal, délégué de la communauté de communes Terres de Chalosse propose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 34

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 38

Monsieur BERNADET Pascal, ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

- ❖ Monsieur CAZALA Serge, délégué de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées propose sa candidature.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 34

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 38

Monsieur CAZALA Serge, ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.



Considérant les opérations de vote mises en œuvre successivement pour l'élection des membres du bureau syndical,

Considérant les résultats successifs du dépouillement,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- PROCLAME les résultats suivants des membres du bureau syndical, immédiatement installés dans leurs fonctions :

Civilité	Nom Prénom	Fonction
M.	CAYRAFOURCQ Frédéric	Président
MME.	GERMANEAU Sandrine	Vice-Présidente
M.	CASSIAU Pascal	Délégué titulaire
MME.	ERIDIA Martine	Délégué titulaire
M.	DUBOY Jean-Claude	Délégué titulaire
M.	LOCARDEL Gérard	Délégué titulaire
M.	MOLLES Christian	Délégué titulaire
M.	BERNADET Pascal	Délégué titulaire
M.	CAZALA Serge	Délégué titulaire

- AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
GERMANEAU Sandrine

Le Président,
CAYRAFOURCQ Frédéric

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.